



**Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane Costantino
Direction des ressources humaines
Quartier Sainte Anne
84967 Le Pontet Cedex**

Lunel, le 31 octobre 2010

Madame,

Ce point a été mis à l'ordre du jour par la direction lors des réunions du CCE des 2 juillet et du 15 septembre derniers.

Objet : badges TIS conjoints et retraités

Lors de la réunion de juillet, l'entreprise a annoncé qu'elle envisageait de doter les conjoints et retraités de badges TIS en remplacement de la carte de circulation actuelle, avec un plafonnement des sommes qui pourrait être de 375 € par an. Vous avez ajouté que ces sommes couvraient largement les utilisations moyennes des personnes concernées. Ce à quoi le CCE, dans son ensemble a fait remarquer que ce plafond était basé sur une moyenne, qui, comme toute moyenne, cachait des disparités. La CFDT a ajouté que le choix entre la carte de circulation actuelle ou le badge TIS devait être laissé aux salariés, et que le débat devait continuer, notamment sur la notion de libre choix entre les deux supports. Vous aviez répondu que vous alliez étudier l'opportunité de faire coexister les deux systèmes. L'ensemble du CCE a pris acte de cette information, sachant que le débat allait se poursuivre en septembre.

Lors de la réunion de septembre, ce point a donc été de nouveau abordé dans le cadre d'une information des élus du CCE. Vous avez alors fait valoir que cette décision s'imposait à vous puisqu'elle était motivée par une action de l'URSSAF dans les sociétés d'autoroutes. La CFDT a demandé des précisions quant aux motivations de l'URSSAF, notamment sur l'obligation qui serait faite de déclarer comme avantages en nature les montants des transactions découlant de ces cartes de circulation à l'usage des conjoints et retraités, mais dont la direction ajoute que cela pourrait également avoir des conséquences pour l'ensemble des salariés. Nous avons demandé un détail des utilisations de ces cartes afin de trouver le cas échéant un consensus intégrant un maximum d'utilisateurs.

La direction au nom des contraintes qui lui sont imposées a donc déclaré que la carte de circulation était abandonnée au profit du badge TIS et qu'elle relevait les plafonds, les portant à 450 € annuels pour les retraités et 500 € annuels pour les conjoints. Les élus CFDT et CGC, seuls présents à cette réunion, ont répondu que le débat n'était pas clos, et que nous nous réservions la possibilité de trouver un meilleur compromis.

Nous tenons donc à rappeler que lors du CCE de juillet, aucune organisation syndicale ni aucun élu n'a donné son approbation à la proposition de la direction. Nous regrettons toutefois que, lors du CCE du 15 septembre, seuls les élus CFDT et CGC aient maintenu cette position, puisque les élus des autres syndicats avaient décidé de boycotter la réunion.

S'agissant d'une information des élus et non d'une consultation, aucune approbation n'était

requis et être présents à cette réunion ne constituent en aucune manière une quelconque caution à votre décision.

Même si nous savons qu'aujourd'hui les retraités ont d'ores et déjà reçu un courrier qui officialise votre décision, nous vous demandons de ne pas poursuivre dans cette voie tant que tout n'aura pas été totalement abordé notamment pour ce qui concerne les différentes recommandations de l'URSSAF et leurs conséquences éventuelles. Nous ne pouvons pas admettre que des avantages actuels soient rabotés selon la même méthode, avec la même origine dont nous ignorons tout de son contenu réel. Faute d'en connaître la réalité, vous laisseriez libre cours à toutes les interprétations possibles.

Ainsi, les élus CFDT comptent bien aborder à nouveau ce point lors du CCE du 15 décembre. Ce sera l'occasion de porter le débat jusqu'au bout, sans tabou et en toute transparence, notamment sur les motivations qui ont porté la direction à mettre en place ces nouvelles pratiques que la CFDT n'a pas approuvées.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF
Floréal PINOS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Pinos', written over a light blue rectangular background.

Délégué syndical central